

M. Coates: A en juger par la majorité des suffrages que le ministre de la Production de défense s'est attirée, on peut bien affirmer que la circonscription est acquise aux libéraux actuellement.

L'hon. M. Martineau: Puis-je poser une question au député? Pense-t-il que la circonscription de Bonavista-Twillingate soit un siège assuré au parti libéral?

M. Coates: Oui, aussi longtemps que le secrétaire d'État jouira de la protection du premier ministre de Terre-Neuve.

M. Tucker: Obstruction systématique!

M. Coates: Le député s'écrie «Obstruction systématique».

L'hon. M. Pickersgill: J'interromps le débat une minute pour demander s'il serait possible, comme il est cinq heures, d'adopter la résolution afin que les députés puissent voir le bill, si je m'engageais à ce que le bill soit le premier sujet d'étude demain.

(Texte)

M. Rondeau: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Puis-je signaler à l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) que, n'étant pas à son siège, il ne peut poser de questions?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ferai remarquer à l'honorable député que lorsque la Chambre siège en comité, on peut parler de n'importe où.

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre le député mais comme il est cinq heures, la Chambre doit passer à l'étude des avis de motions d'initiative parlementaire, conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'on a répondu à ma question? Vu que le député de Pontiac-Témiscamingue est le plus ancien membre du conseil privé de l'autre côté de la Chambre, il pourrait peut-être dire s'il serait convenable que le comité adopte la résolution afin que nous puissions faire subir une première lecture au bill.

M. Coates: A l'encontre de mes honorables vis-à-vis, je n'ai pas besoin que le député de Pontiac-Témiscamingue parle à ma place. Je n'ai pas encore fait toutes mes observations sur le sujet.

M. le président suppléant: Comme il est cinq heures, afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement, il est de mon devoir de quitter

le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TARIFS-MARCHANDISES

PÉRÉQUATION EN VUE DE RENDRE LES COÛTS PLUS ÉQUITABLES

M. Robert Simpson (Churchill) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'à-propos d'établir la péréquation des tarifs-marchandises au Canada afin que les prix de divers services et marchandises soient plus équitables d'un bout à l'autre du pays.

—Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur et un plaisir que d'avoir l'occasion de présenter la motion dont la Chambre est saisie en ce moment. Je le fais avec le sentiment d'assumer une lourde responsabilité, car je sais combien importante et nécessaire est la mesure que je propose. Maintes régions du Canada sont les victimes d'un tarif-marchandises excessif, entre autres celle que j'ai l'honneur de représenter.

La première fois que je suis allé dans le nord du Manitoba, en 1935, j'ai constaté tout de suite que la vie y coûtait beaucoup plus cher qu'à Winnipeg. La réponse classique qu'on donnait à ce moment-là, quand on posait des questions à ce propos, c'était: «C'est le tarif-marchandises». Monsieur l'Orateur, ce cliché est vieux comme la terre, parce que c'est encore l'excuse qu'on donne à propos de tous les écarts de prix dans le nord de la province. Je dois m'empresseur d'ajouter que parfois, au cours des années dernières, nous avons bénéficié de rajustements des tarifs, mais, dans presque tous les cas, on remarquera que ces diminutions coïncidaient avec la construction et le parachèvement de nouvelles routes. Malheureusement, la majeure partie de nos lignes ferroviaires actuelles ne subissent pas la concurrence de ces nouvelles routes.

Les tarifs-marchandises trop élevés sont et seront une cause d'inquiétude jusqu'à ce qu'on ait proposé quelque nouvelle formule de péréquation. L'ancien gouvernement, je suis heureux de le dire, a reconnu ce fait. Le chef actuel de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), l'ancien premier ministre, a souvent répété qu'il s'intéressait beaucoup à la péréquation des tarifs-marchandises au Canada. C'est pour cela, en partie, qu'il a créé la Commission royale d'enquête sur les transports. Je crois pouvoir affirmer que le gouvernement actuel a maintenant l'obligation d'analyser attentivement les conclusions de cette Commission en ce qui concerne les tarifs-marchandises et de prendre les mesures nécessaires pour réaliser la péréquation de ces tarifs. Cela ne sera pas facile, mais je crois